

**Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire
des membres de l'Avicenn
et invitation à une réunion d'information sur la vie de l'Avicenn**

La première Assemblée générale des membres de l'Avicenn se tiendra :

**Maison des associations
8, rue Général Renault - 75011 Paris**

**le 10 mars 2011
de 20 heures à 22 heures**

Elle est précédée d'une

**Réunion d'information
de 19 heures à 20 heures**

**ouverte à toute personne intéressée
par les activités de l'Avicenn**

Ordre du jour

- 1 - Rapport moral de l'équipe des membres fondateurs
- 2 - Rapport d'activité pour la période du 10 décembre 2010 au 10 mars 2011
- 3 - Rapport sur la gestion et la situation financière
- 4 - Désignation d'un vérificateur aux comptes
- 5 - Élection du Conseil d'Administration
- 6 - Motion d'orientation
- 7 - Programme d'activité 2011
- 8 - Budget 2011
- 9 - Questions diverses

Pour le Conseil d'administration
Le 1er mars 2011



Pierre-Yves Montéléon
Président

Rapport moral des membres fondateurs

présenté par le Président

(point 1 de l'ordre du jour)

1. Mise en place de l'Avicenn

Durant la période transitoire prévue par les statuts, les membres fondateurs ont préparé les conditions nécessaires à la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils ont mis en place la plupart des instruments juridiques, administratifs et financiers nécessaires au fonctionnement régulier de l'Association.

Les membres fondateurs ont rassemblé une partie des moyens d'action et l'intendance de base pour le premier exercice :

L'Association est légalement déclarée et son nom est protégé. Les statuts et le règlement intérieur ont été publiés. Son compte courant bancaire est alimenté grâce à un premier versement de la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH), sa comptabilité mise en place, sa responsabilité civile assurée.

L'accent a été mis sur la mise en ligne des contenants et contenus de nos services d'information sur Internet, la constitution des bases du réseau de l'Avicenn et l'information des membres et futurs membres de l'Avicenn de l'avancée des travaux.

Nous nous sommes assurés d'un hébergement par la Maison des Associations de Paris 11e qui accueille notre première Assemblée Générale.

Pour obtenir ces premiers résultats, l'association a combiné parcimonie et rapidité et utilisé au mieux la complémentarité de ses membres fondateurs.

2. Ligne directrice : une véritable transparence de l'information

Nous avons produit un numéro « zéro » du périodique EnjeuxNanos qui exprime l'objectif principal d'AVICENN, répondre à un besoin de veille d'information citoyenne sur le champ des nanosciences et nanotechnologies, au service des citoyens d'une part et de toutes les associations qui souhaitent ou souhaiteront prendre part aux débats et actions sur ce thème.

Les membres fondateurs ont proposé, pour garantir l'indépendance et la fiabilité de l'information élaborée, de doter l'Avicenn d'une gouvernance mutualisée, de mettre en place les processus et outils de construction collective de l'information.

Pour ne pas se limiter à une compilation de l'information aisément accessible sur l'Internet, il est proposé de constituer des dossiers synthétiques et de compléter les informations

publiques par les résultats d'investigations collectives et pluralistes. Il est aussi proposé d'animer un réseau afin de promouvoir la transparence et la diffusion de l'information.

La diversité d'origine, d'expérience et de savoir-faire des membres fondateurs en est la première illustration.

Dans ce cadre, il a paru utile aux membres fondateurs de proposer à l'assemblée générale d'adopter une motion d'orientation (point 6 de l'ordre du jour) destinée à fixer le cadre de son action et à guider les travaux de l'Avicenn.

3. Notre éthique : une association transparente

Prétendre délivrer une information transparente nécessite de s'appliquer à soi-même ce principe. C'est pourquoi les membres fondateurs proposent que l'Association aille au-delà des engagements légaux en la matière et rende publiquement accessibles ses décisions (Assemblées, Conseil, Bureau), son cadre légal (statuts et règlement intérieur), ses comptes et ses principaux engagements (conventions, contrats...) par une publication sur un site internet dédié : avicenn.fr.

C'est ce que nous avons fait dans les documents transmis pour vous inviter à cette Assemblée Générale et dans le scrupuleux respect des obligations d'une association responsable.

4. Notre volonté : ambition et réalisme

Alors même que la mise en place de notre premier moyen d'action (sites web) est en cours, nous avons proposé de construire l'image de l'Association par de l'information dynamique (lettres d'actualité, fil d'actualité) en s'ouvrant à d'autres médias et en participant via l'animation de réseaux à des événements et des actions d'essaimage.

Bien entendu, bâtir une image prend du temps et il faudra plusieurs trimestres et de nombreuses volontés comme celles des présents à cette première Assemblée pour devenir une référence reconnue par tous.

Proposition de résolution n° 1

L'Assemblée générale approuve le rapport moral des membres fondateurs.

Rapport d'activité : 10 décembre 2010 - 10 mars 2011

présenté par le Secrétaire Général

(point 2 de l'ordre du jour)

I. Organisation de l'Association

LES MEMBRES FONDATEURS :

- Philippe BOURLITIO
- André COTTON
- Claude HENRY
- Danielle LANQUETUIT
- Pierre-Yves MONTÉLÉON

Durant la période intérimaire avant l'Assemblée Générale du 10 mars 2011, ces fondateurs ont joué le rôle de membres du Conseil d'Administration et du Bureau.

ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 10 DÉCEMBRE 2010 :

- Président : Pierre-Yves MONTÉLÉON
- Trésorier : Claude HENRY
- Secrétaire : André COTTON

STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'Assemblée Générale Constitutive a adopté les statuts de l'Avicenn. Le Conseil d'Administration du 17 janvier 2011 a validé le Règlement intérieur.

Ces deux documents ont été publiés dans le numéro zéro d'EnjeuxNanos.

AUTRES DÉCISIONS

L'Assemblée constitutive a fixé le montant des droits d'admission à 35 Euros et les cotisations 2011 à 35 Euros.

2. Vie administrative

REGISTRE SPÉCIAL DES ASSOCIATIONS

Le registre spécial de l'AVICENN est mis à jour à chaque décision. Il est consultable auprès du Secrétaire.

DÉCLARATION DE L'ASSOCIATION

- Préfecture de police de Paris ;
- Récépissé W751207935 retourné le 28 décembre 2010 ;
- Journal Officiel du 8 janvier 2011 (entrée n° 777).

IDENTIFICATION PAR L'INSEE

- Numéro SIREN 529 849 663 ;
- Numéro SIRET du siège : 529 849 663 00016 ;
- Activité principale (code APE) : 9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire ;

- Catégorie juridique : 9220 - Association déclarée.

PROTECTION DE MARQUES

Les noms Avicenn et EnjeuxNanos ont été déposés auprès de l'INPI.

PROTECTION DE NOMS DE DOMAINES INTERNET

Les noms de domaines avicenn (notamment .fr et .org), enjeuxnanos (notamment .fr, .info et .eu) et wikinanos (notamment .fr, .org et .eu) ont été enregistrés. La mise en place technique de l'hébergement chez Outils-Réseaux est en cours.

3. Contrats et conventions

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le compte courant n°41020020477 est ouvert au Crédit Coopératif Paris Nation.

CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Un contrat assurant l'Avicenn pour sa responsabilité civile a été conclu avec la MAIF (n° 3574094R) pour une période s'achevant au 31 décembre 2011.

CONVENTION AVEC LA FONDATION POUR LE PROGRÈS DE L'HOMME

La convention signée prévoit que la FPH effectuera en 2011 une donation de 40 000 euros qui permettra la réalisation des premiers travaux de l'AVICENN.

CONVENTION AVEC LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE PARIS 11^E

Une demande d'adhésion à la Maison des Associations de Paris 11e a été faite afin de bénéficier d'une domiciliation et dans le but d'y transférer le siège social de l'Avicenn

CONTRAT D'HÉBERGEMENT DE SITES INTERNET

Un contrat de mise en place et d'hébergement des sites Internet de l'Avicenn a été signé avec Outils-Réseaux pour une durée d'un an.

CONTRAT DE SERVICE

Dans le cadre du lancement des sites Internet de l'Avicenn et de la recherche de financements, un contrat de service est mis en place avec Danielle Lanquetuit (SIREN 394 872 592) pour un montant global de 5 600 euros TTC (hors frais).

4. Réalisations

L'Avicenn est désormais active.

Les moyens d'une information publique large sur l'Avicenn sont en cours d'élaboration (sites Internet, lettre d'information, communiqué de presse...).

Le recueil des informations s'est poursuivi. La restitution de cette veille active sera publiée sur le site enjeuxnanos.fr dès son ouverture.

L'identification des acteurs des nanosciences et des nanotechnologies, ou intéressés par elles, est en cours. Chaque interlocuteur identifié a reçu des informations sur l'objet et les moyens de l'Avicenn.

Des contacts ont été établis avec de futurs partenaires ou adhérents.

L'ensemble des documents concernant la vie de l'Avicenn est numérisé afin d'être publiés sur le site avicenn.fr.

L'Avicenn a soumis un dossier de candidature dans le cadre du projet « REPERE » en partenariat avec l'INRA-Sens-IFRIS.

EnjeuxNanos

Le numéro zéro d'EnjeuxNanos (version électronique) a été diffusé fin janvier 2011 auprès d'un public ciblé.

Le site Internet enjeuxnanos.fr est en cours de réalisation. Sa mise en ligne est prévue au cours du 2e trimestre 2011.

4. Annexes

- Annexe 1 : Convention avec la FPH
- Annexe 2 : Convention avec la Maison des Associations

Proposition de résolution n° 2

L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité des membres fondateurs.

Proposition de résolution n° 3

L'Assemblée générale approuve le règlement intérieur, adopté par les membres fondateurs, réunis en Conseil d'administration.

Proposition de résolution n°4

L'Assemblée générale entérine la décision des membres fondateurs, réunis en Conseil d'administration, de fixer le montant des droits d'accès à 35 euros.

Proposition de résolution n° 5

L'Assemblée générale entérine la décision des membres fondateurs, réunis en Conseil d'administration, de fixer le montant de la cotisation 2011 à 35 euros.

Proposition de résolution n° 6

L'Assemblée générale approuve la domiciliation et le transfert du siège social de l'Avicenn à la Maison des Associations, 8, rue Général Renault - 75011 Paris.

Proposition de résolution n° 7

L'Assemblée générale entérine la convention passée avec la Fondation pour le Progrès de l'Homme, et donne mandat au Conseil d'Administration pour son exécution.

Rapport sur la gestion et la situation financière présenté par le trésorier (point 3 de l'ordre du jour)

L'Avicenn a été créée le 10 décembre 2010. Le premier exercice comptable sera clos le 31 décembre 2011 et prendra en compte 13 mois d'activité. Ce rapport est donc un point de trésorerie rendant compte de la gestion de l'équipe des membres fondateurs.

Charges au 1 mars 2011	20 750,00 €	Produits au 1 mars 2011 :	20 750,00 €
FRAIS LIÉS À LA CRÉATION DE L'AVICENN :	560,00 €		
- Droits d'enregistrement :	80,00 €	COTISATIONS (AU 1/3/2011) :	750,00 €
- Dépôt de la marque Avicenn :	240,00 €	Nombre de membres à jour des cotisations 2011 :	
- Dépôt de la marque EnjeuxNanos :	240,00 €	- adhérents : 5	
		- associés : 0	
FONCTIONNEMENT :	3 447,86 €	- Droits d'admission acquités :	375,00 €
- Assurances :	83,64 €	- Cotisations encaissées :	375,00 €
- Achat de logiciels :	300,00 €		
- Redevance noms de domaine Internet :	364,22 €	PRODUIT DES CONVENTIONS (AU 1/3/2011)	20 000,00 €
- Création des sites	2 100,00 €	- Dont donation FPH :	20 000,00 €
- Contrat de maintenance des sites	600,00 €		
TRÉSORERIE :	16 742,14 €		

Rappel : l'Assemblée constitutive (10/12/2010) a décidé de ne pas appeler de cotisations pour l'année 2010.

Cet état de la trésorerie au 1 mars 2011, correspond à au commencement d'exécution du budget qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale réunie ce jour.

Le temps travail bénévole des membres de l'Avicenn sur les trois mois passés peut être estimé à environ 60 jours de travail.

Proposition de résolution n° 8

L'Assemblée générale approuve le rapport sur la gestion et la situation financière et donne quitus de sa gestion à l'équipe des membres fondateurs.

Désignation d'un vérificateur aux comptes

(point 4 de l'ordre du jour)

Conformément à l'article 7.2 des statuts, pour garantir la bonne tenue de la comptabilité et pour avoir un avis sur la gestion de l'Avicenn, l'Assemblée générale nomme un vérificateur aux comptes pour une année, reconductible. Le vérificateur aux comptes ne peut être choisi parmi les Membres du Conseil.

Proposition de résolution n° 10

L'Assemblée générale désigne _____ comme vérificateur aux comptes pour l'année 2011.

Élection du Conseil d'administration (point 5 de l'ordre du jour)

Conformément aux dispositions transitoires prévues à l'article 16 des statuts, les cinq membres fondateurs ont assumé le rôle de Conseil d'administration et de Bureau, leur mandat s'achève ce jour.

Conformément à l'article 7.1 des statuts, l'Avicenn est administrée par un Conseil d'administration dont le nombre de Membres, multiple de trois, est fixé par l'Assemblée générale.

Proposition de résolution n° 9

L'Assemblée générale fixe à NN le nombre de membres du Conseil d'administration.

Conformément à l'article 7.1 des statuts, les membres du Conseil d'administration sont élus pour trois ans et choisis parmi les Membres adhérents de l'Avicenn, à jour de leurs cotisations, en veillant à l'accès égal des hommes et des femmes dans des proportions qui reflètent l'ensemble des adhésions. [...] Le renouvellement des Membres du Conseil a lieu par tiers tous les ans. Les Membres sortants sont rééligibles.

CANDIDATURES CONNUES AU 1 MARS 2011 :

- Philippe BOURLITIO
- André COTTON
- Claude HENRY
- Danielle LANQUETUIT
- Pierre-Yves MONTÉLÉON

Proposition de résolution n° 10

Sont élus au Conseil d'administration par l'Assemblée générale, pour une durée maximum de 3 ans, les membres adhérents suivants :

-
-
-

Conformément à l'article 16 des statuts, en 2012 et 2013, les Membres sortants du Conseil d'administration seront tirés au sort en nombre suffisant pour atteindre un tiers du nombre des Membres du Conseil d'administration, compte tenu d'éventuels démissionnaires ou volontaires pour remettre leur mandat à élection.

Réunion du Conseil d'administration

Ordre du jour :

- 1 - Élection du bureau

Réunion du Bureau

Ordre du jour :

- 1 - Élection du Président,
- 2 - Élection Secrétaire général
- 3 - Élection du Trésorier

SUSPENSION DE SCÉANCE

Motion d'orientation proposée par les membres fondateurs

(point 6 de l'ordre du jour)

PRÉAMBULE DES STATUTS :

Le développement des nanosciences et des nanotechnologies (NST) a conduit à créer l'association visée ci-après pour bâtir une veille d'information citoyenne, pluraliste, ouverte aux personnes de la société civile concernées par l'essor des NST afin qu'ils s'approprient les enjeux sociaux (environnement, santé, travail, libertés individuelles, etc.) qu'elles soulèvent et puissent participer de manière éclairée aux débats dans tous lieux où se fabriquent les décisions sur les NST.

ARTICLE 3 DES STATUTS :

L'Avicenn a pour objectif, par l'animation de réseaux, la construction collective et la diffusion d'informations, d'obtenir la transparence et la démocratisation des choix concernant la recherche, le développement, la commercialisation et l'utilisation des nanotechnologies.

Elle vise à fournir, par tous moyens et supports, une information claire et complète, permettant à tout public de prendre une part active aux débats et décisions concernant les nanosciences ou les nanotechnologies.

I. Répondre à un besoin de veille d'information citoyenne

La recherche scientifique a permis le développement d'applications technologiques utilisant des objets dont une dimension au moins est de taille nanométrique. À ce titre, selon les points de vue, les NST sont une chance (nouveaux matériaux et procédés), un espoir (santé, économie d'énergie, environnement) et une menace (santé, environnement, contrôle social) dont la gouvernance demande le concours de tous.

L'utilisation et la commercialisation d'objets manufacturés nanostructurés ou de produits en contenant posent de multiples questions éthiques, sanitaires, environnementales, scientifiques, techniques, industrielles et économiques qui justifient souvent la mise en œuvre du principe de précaution. Si les mécanismes de contrôle, régulation et gouvernance sont en cours d'élaboration, l'appropriation de ces questions par les citoyens reste insuffisante.

D'octobre 2009 à juin 2010, un débat sur les options générales en matière de développement et de régulation des nanotechnologies a été organisé par la commission nationale du débat public (<http://www.debatpublic-nano.org/>). Ce débat a surtout concerné les acteurs déjà sensibilisés aux enjeux des nanosciences et des nanotechnologies. Il a posé la question du mode de gouvernance alors que les décisions étaient déjà prises.

De nombreuses structures nationales, associatives ou commerciales fournissent des informations et des « expertises » sur les avancées scientifiques ou technologiques dans le domaine des nanomatériaux. Ces textes, bien que publics, restent difficiles à comprendre pour le non spécialiste, ou n'abordent qu'un aspect particulier du débat.

Lanceurs d'alertes et industriels échangent des arguments dans un débat souvent houleux, toujours passionné où les enjeux sociétaux et économiques s'affrontent. Tous les secteurs de l'activité humaine sont concernés, mais trop peu de personnes en ont conscience. Le champ social des « nanos » n'est pas encore constitué alors que des milliers de produits sont déjà fabriqués et commercialisés.

Pour ces raisons, une veille citoyenne permettant à tous d'accéder à une information complète, lisible et pluraliste est plus que jamais nécessaire. Elle veut permettre aux citoyens de prendre une part active aux débats au sujet des décisions concernant les nanosciences ou les nanotechnologies. Pour ce faire, elle doit viser à leur fournir les outils nécessaires à la compréhension des enjeux et des positions exprimées par les différents acteurs.

2. L'Avicenn, une veille citoyenne active

L'information n'est jamais totalement neutre, c'est pourquoi l'Avicenn propose :

- Une **gouvernance mutualisée** à travers un large réseau animé par des personnes issues de la société civile. L'Avicenn est une association constituée de personnes, libres de parole, adhérant pour leur propre compte. C'est aussi un réseau d'organisations associées au projet, concrétisant leur engagement par la participation à la veille ou par une adhésion à l'Avicenn ;
- Un projet dont l'**indépendance** est assurée tant par la diversité de ses membres que par la diversité de ses ressources ;
- Une **construction collective de l'information**, non pas pour parler d'une seule voix, mais pour mutualiser des compétences et pour augmenter la capacité de chacun à appréhender l'ensemble des enjeux, l'existence d'expressions divergentes enrichissant l'information par l'analyse des différences ou des désaccords ;
- Un espace **permettant à chacun d'exprimer un point de vue** et de participer à l'élaboration d'une information fiable et indépendante ;
- **Des outils d'information** : internet (sites, lettres électroniques)

périodiques, fils d'actualité, fils RSS), ouvrages (livres, revues périodiques, lettres d'information), animation de réseaux (colloques, congrès, tables rondes), essaimage (sensibilisation, formation, présentations, soutiens) ;

- **Ouvrir des espaces et des opportunités** : tribunes libres, éditoriaux, publication de documents ou d'ouvrages, organisation ou participation à des rencontres avec et entre les acteurs des NST et les citoyens.

Face à l'apparente nouveauté que représente la production d'objets nanométriques, l'Avicenn s'efforcera de ne pas prendre position dans le débat autour des dangers et avantages des nanosciences et des nanotechnologies, considérant que les citoyens ont besoin avant toute chose d'une information fiable, dont les sources sont identifiées, pour se construire leur propre opinion.

L'Avicenn sera particulièrement attentive aux questions éthiques associées aux travaux de recherche ainsi qu'à tous les aspects de gouvernance de cette recherche et de l'utilisation des résultats obtenus.

L'Avicenn assurera notamment un rôle d'analyse de l'information, de relais de diffusion des principales avancées scientifiques et techniques et des alertes citoyennes.

3. L'Avicenn, un cadre de travail collaboratif

- Pour assurer une veille scientifique et technique liée aux nanosciences et aux nanotechnologies, avec pour objectif de synthétiser, vérifier, clarifier, contextualiser et **diffuser une actualité** accessible au plus grand nombre ;
- Pour mettre à disposition un outil permettant de **passer du débat « pour » le public au débat « avec »** le public, par une information régulière, vérifiée, concise et référencée sur les différents enjeux des nanosciences et des nanotechnologies, exprimée dans un langage compréhensible par tous ;
- Pour mettre à la disposition des instances de gouvernance **une information rassemblée pouvant servir de référence aux actions des membres associés** ;
- Pour constituer des **dossiers synthétiques**, libres d'accès, éclairant les raisons des controverses et des jeux d'acteurs, en explorant les différents avis exprimés sur les bénéfices et les risques liés au développement des nanosciences et des nanotechnologies ;
- Pour conduire des **investigations collectives et pluralistes** de nature éthique, scientifique, juridique et sociale conduisant à une information précise, argumentée, appuyée notamment sur un relevé des convergences et des contradictions ;
- Pour conduire des investigations collectives et pluralistes sur les **projets scientifiques et techniques** afin de mettre en lumière leurs logiques, leurs intérêts et les arbitrages réalisés.

- **Pour animer un réseau** afin de favoriser la veille et la collaboration entre les citoyens et contribuer à nouer ou renouer le dialogue entre des acteurs qui pratiquent le rapport de force « pour ou contre » ;
- **Pour promouvoir une véritable transparence de l'information** sur les nanosciences et des nanotechnologies, pour le bénéfice des citoyens et de la société civile.

Proposition de résolution n° 11

L'Assemblée générale adopte la motion d'orientation.

Programme d'activité 2011

(point 7 de l'ordre du jour)

Les travaux de constitution de l'Avicenn sont maintenant terminés.

I. Les sites Internet

L'objectif d'informer impose de se doter des moyens pour diffuser les connaissances acquises. C'est pourquoi la mise en place des sites Internet de l'Avicenn est une priorité.

Mise en ligne du site <http://www.avicenn.fr/> destiné à assurer la transparence de l'association.

Ce site présentera au public l'ensemble des documents liés à la vie de l'Avicenn : Procès-verbaux d'Assemblées générales, de réunions du Conseil d'administration et du Bureau ; L'ensemble des documents présentés à ces instances (rapports annuels, rapport de gestion, la situation financière, les conventions...).

Une liste des membres adhérents qui acceptent d'y figurer et des membres associés y est publiée. Le calendrier de l'association y est lui aussi publié.

Un espace réservé aux membres de l'Avicenn doit permettre de l'échange d'informations, notamment pour la préparation des réunions.

Cette mise en ligne est prévue courant mars 2011.

Mise en ligne du site <http://www.enjeuxnanos.fr/> destiné à publier des informations vérifiées et des dossiers sur les enjeux des nanosciences et des nanotechnologies.

Ce site, équivalent numérique d'une revue d'information, est destiné à présenter des informations fiables et vérifiables, des fiches et des dossiers notamment ceux co-construits par les membres de l'Avicenn.

Un espace de travail réservé aux rédacteurs d'EnjeuxNanos doit permettre la co-construction de l'information.

Ultérieurement, l'accès à certaines parties du site pourrait être rendu payant.

La mise en ligne est prévue fin mars 2011. Au-delà des «actualités», il faudra plusieurs mois de travail pour enrichir le site d'informations pérennes régulièrement tenues à jour.

Mise en ligne du site <http://www.wikinanos.fr/> destiné à favoriser les échanges entre les citoyens au sujet des nanosciences et des nanotechnologies.

Ce site, construit comme un wiki, comportera des espaces d'expression libres entre les visiteurs inscrits du site. Forums, informations rapides, foire aux questions, fiches d'information générales seront le cœur de ce site.

La mise en ligne est prévue au cours du deuxième trimestre 2011. Elle nécessite la disponibilité de modérateurs et de référents capables de répondre aux questions soulevées.

2. La lettre d'information

Le numéro zéro d'EnjeuxNanos a été publié fin janvier 2011 en format numérique (.pdf).

Le premier numéro est prévu fin avril 2011 assurant ainsi une fréquence trimestrielle. Véritable complément du site enjeuxnanos.fr, cette lettre, au-delà de la mise en évidence des nouveautés parues sur les sites Enjeuxnanos.fr et wikinanos.fr, peut proposer un panorama des débats en cours sur les enjeux des nanosciences et des nanotechnologies. C'est aussi le support d'information privilégié pour diffuser des synthèses et analyses (dossiers) ciblés sur un thème particulier.

Le développement de ce support et sa pérennisation imposeront probablement une diffusion payante.

3. La construction de projets citoyens

Programme REPERE, année 2011 « Réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et l'expertise »

Le programme REPERE s'inscrit dans les suites du Grenelle de l'environnement. Il est conçu comme une plate-forme de dialogue, de proposition et d'expérimentation explorant les voies de la participation de la société civile organisée à l'orientation de la recherche et à l'expertise, pour une meilleure contribution aux politiques du développement durable. En complément des appels à projets, il comprend des actions de mobilisation des communautés scientifiques et d'animation de la réflexion par l'organisation de séminaires et de journées de travail, le soutien d'initiatives telles que le Forum des Associations organisé par NSS Dialogues (les 20, 21 et 22 janvier 2011) ainsi que le développement et l'animation de réseaux.

L'Avicenn postule dans le cadre du second appel à projet qui vise à développer l'implication des organismes de recherche au niveau des directions par le montage de projets avec au moins une association ou une ONG.

Au 1 mars 2011, l'Avicenn est en relation avec une équipe INRA-Sens-IFRIS. Une réponse à l'appel à projets est en cours de rédaction.

La date limite de soumission des projets est le 15 mars 2011.

4. Le réseau

En conformité avec l'article 10 des statuts, l'Avicenn constitue un réseau afin de favoriser la veille et la collaboration entre ses Membres et ses partenaires. Elle réunit, en congrès, l'Assemblée des réseaux au moins une fois tous les trois ans.

Ce réseau, composé des Membres de l'Avicenn, de partenaires et de personnes utilisatrices des produits et services de l'Avicenn est en cours de constitution.

L'Avicenn a besoin des recommandations issues des travaux de l'Assemblée des réseaux pour mieux appréhender les besoins des acteurs.

Une première réunion de l'Assemblée des réseaux est prévue pour fin 2011.

5. Les rencontres citoyennes

Échanger sur Internet, diffuser des informations, donner à connaître les enjeux du développement scientifique et technique vers l'infiniment petit, ne doit pas faire oublier que la démarche citoyenne est au cœur de nos actions.

Pour porter la connaissance sur la place publique, en faire, au-delà du débat, un enjeu d'expression démocratique, il est nécessaire de faire se rencontrer les acteurs et les citoyens qui s'interrogent et souhaitent participer aux décisions qui les engagent.

Dès 2011, l'Avicenn prépare pour fin 2012, la première rencontre citoyenne sur les enjeux des nanosciences et des nanotechnologies.

Proposition de résolution n° 12

L'Assemblée générale adopte le programme de travail 2011 et mandate le Conseil d'administration pour en assurer l'animation et le suivi.

Budget 2011 (point 8 de l'ordre du jour)

Ce cadrage budgétaire est établi sur la base des éléments disponibles au premier mars 2011. La recherche de financements pouvant assurer la pérennité et le développement des activités de l'Avicenn est une des priorités du Conseil d'administration.

Produits :	41 050,00 €	Charges :	41 050,00 €
COTISATIONS (prévisions) :	1 050,00 €	FRAIS LIÉS À LA CRÉATION DE L'AVICENN :	560,00 €
- Droits d'admission :	525,00 €	- Droits d'enregistrement :	80,00 €
- Cotisations :	525,00 €	- Dépôt de la marque Avicenn :	240,00 €
PRODUIT DES CONVENTIONS	40 000,00 €	- Dépôt de la marque EnjeuxNanos :	240,00 €
- Dont FPH :	40 000,00 €	FONDS SOCIAL :	1 050,00 €
		FONDS DE ROULEMENT :	2 300,00 €
		FONCTIONNEMENT :	28 150,00 €
		- Assurances :	90,00 €
		- Sites Internet :	1 025,00 €
		- Frais de mission :	2 050,00 €
		- Frais divers :	1 385,00 €
		- Frais de personnel :	11 200,00 €
		- Sous-traitance :	12 400,00 €
		INVESTISSEMENTS :	2 400,00 €
		PROVISIONS POUR L'EXERCICE 2012 :	6 900,00 €

I. PRODUITS

Les recettes enregistrées au 1er mars 2011 s'élèvent à 20 350 euros.

A ce jour, une dizaine de personnes et organismes ont fait part de leur volonté d'adhérer à l'Avicenn. Pour concrétiser l'adhésion de membres associés, il est resté à rédiger un projet de convention. Il est donc prudent de ne compter qu'une dizaine de nouvelles adhésions en 2011, ce qui portera les recettes en provenance des membres à hauteur de 1 050 euros.

La convention passée avec la Fondation pour le Progrès de l'Homme garantit une recette complémentaire de 20 000 euros. Les recettes potentielles liées aux conventions avec les membres associés, la réponse aux appels à projet et les dons de membres du réseau ne peuvent être estimées à ce jour.

Il est trop tôt pour estimer les produits pouvant provenir de la vente de supports d'information (partie payante des sites, lettre d'information...).

La valorisation des travaux effectués bénévolement par les membres de l'Avicenn sera effectuée au bilan 2011. Au 1er mars 2011, l'équivalent de près de 60 journées de travail a été enregistré.

2. Charges

La création de l'Avicenn a entraîné 560 euros de frais. Ces frais ne se renouvelleront pas.

Afin de garantir une certaine pérennité à l'Avicenn, les cotisations 2011 seront affectées à la constitution d'un fonds social dans la limite de 2 300 euros, soit l'équivalent d'un mois de fonctionnement.

Le fonds de roulement, équivalent à un mois d'exploitation, doit permettre de faire face aux échéances, soit 2 300 euros (5,6 % du budget).

Les frais de fonctionnement se répartissent inégalement sur l'année 2011. En effet, le démarrage de l'activité s'effectue progressivement.

Les assurances constituent un poste indispensable. L'association n'étant ni propriétaire, ni locataire de locaux, ce poste est peu coûteux (moins de 100 euros).

La partie visible de l'activité de l'Avicenn est constituée par la mise à disposition d'informations sur ses sites Internet. Un contrat de maintenance de ces sites est en cours de négociation avec Outils-Réseaux. Les charges envisagées s'élèvent à 1 025 euros (un peu moins de 2,5 % du budget).

Les personnes chargés d'assurer la permance de l'Avicenn, sont conduites à se déplacer pour animer le réseau, participer à des réunions de travail ou rencontrer des interlocuteurs susceptibles d'apporter des financements. Les frais de missions sont estimés à un montant maximum de 2 050 euros (un peu moins de 5 % du budget).

Le fonctionnement de l'Avicenn impose des frais de communication notamment pour la mise en œuvre des règles liées au fonctionnement des instances (assemblées, réunions du Conseil d'administration et du Bureau) ces frais sont estimés pour un montant de 1 385 euros (un peu plus de 3 % du budget).

L'Avicenn va rechercher à assurer un suivi et une animation « permanente » du réseau des membres de l'association et des partenaires et des sites Internet. Le besoin est actuellement estimé à l'équivalent de 2 journées de travail par semaine soit un total de 104 jours sur une année. Afin de répondre à ce besoin deux pistes sont envisagées et budgétées.

D'une part, des frais de personnel constitués par l'embauche dans le cadre d'un contrat aidé d'une personne effectuant du télétravail, une journée par semaine, pour un budget 2010 d'environ 11 200 euros (27,3 % du budget) sur 10 mois. Ce qui implique un engagement sur l'année 2012, voire sur 2013 (contrat de 6 à 24 mois).

D'autre part, des frais de sous-traitance constitués par le recours à une prestation de service d'un travailleur indépendant, missionné autant que de besoin dans la limite d'un budget de 12 400 euros pour 2011 (30 % du budget).

Les investissements sont constitués par l'achat des noms de domaine Internet et des logiciels nécessaires au fonctionnement de l'association (notamment un logiciel de comptabilité). Le montant prévisionnel des investissements s'élève à 2 400 euros (environ 5,8 % du budget).

Enfin, la convention passée avec la Fondation pour le Progrès de l'Homme est établie pour une année. Pour garantir la pérennité de l'emploi et le fonctionnement de l'Avicenn, il est prudent de provisionner une somme permettant d'assurer les échéances prévisibles sur les trois premiers mois de 2012, soit 6 900 euros (16,8 % du budget).

Proposition de résolution n° 13

L'Assemblée générale vote le budget prévisionnel 2011 et mandate le Conseil d'administration pour son exécution.

Proposition de résolution n° 14

L'Assemblée générale donne mandat au Conseil d'administration d'établir et valider une convention-type à destination des adhérents associés.

Proposition de résolution n° 15

L'Assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'administration de réviser trimestriellement le budget 2011 pour prendre en compte les évolutions du niveau de financement, notamment les apports de fonds obtenus par la réalisation du programme d'activité.

Une information des membres de l'association devra être faite au plus tard dans les 10 jours suivant sa décision.